



National Defence

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Défense nationale

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Bid Receiving – PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC  
11 Laurier St. / 11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau  
Québec  
K1A 0S5  
FAX : 819-997-9776

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

#### Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At – à : 14:00 EST

On - le : 23/11/2018

<b>Title/Titre</b> Antenna, ANTI-JAM PROTECTION/ Antenne, PROTECTION ANTI-BOURRAGE	<b>Solicitation No – N° de l'invitation :</b> W8472-195739/A
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 17/10/2018	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à</b>  Okafo EKE, Ifeoma D MAR P 2-2-4 <a href="mailto:Ifeoma.okafoeke@forces.gc.ca">Ifeoma.okafoeke@forces.gc.ca</a>	
<b>Telephone No. – N° de téléphone :</b> <a href="mailto:Ifeoma.okafoeke@forces.gc.ca">Ifeoma.okafoeke@forces.gc.ca</a>	<b>FAX No – N° de fax</b>
<b>Destination:</b> Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D-206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS, B3K 5X5 Canada	

#### Instructions:

**Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN .....	3
1.3 COMPTE RENDU .....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 CLAUSES DU GUIDE DES CUA.....	3
2.3 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.5 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	4
3.2 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – SOUMISSION.....	5
3.3 FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE.....	5
3.4 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 ÉVALUATION TECHNIQUE.....	6
4.3 ÉVALUATION FINANCIÈRE.....	6
4.4 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	6
5.2 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ - DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION.....	6
5.3 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
5.4 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – DOCUMENTATION EXIGÉE .....	7
5.5 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION DE SOUMISSION .....	7
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>7</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN .....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	7
6.4 CONDITIONS GÉNÉRALES .....	8
6.5 PÉRIODE DU CONTRAT .....	8
6.6 DATE DE LIVRAISON .....	8
6.7 POINTS DE LIVRAISON .....	8
6.8 RESPONSABLES.....	8
6.9 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION .....	8
6.10 PAIEMENT .....	9
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	9
6.12 EMBALLAGE.....	9
6.13 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – CONTRAT.....	10
6.14 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	10
6.15 QUALITÉ ASSURANCE .....	10

N° de l'invitation - Solicitation No.

W8472-195739/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier  
W8472-195739/A

Id de l'acheteur - Buyer ID

Q23

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

6.16	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
6.17	LOIS APPLICABLES.....	11
6.18	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	11
6.19	CONTRAT DE DÉFENSE.....	11
<b>ANNEXE "A"</b> .....		<b>12</b>
<b>LINE ITEM DETAILS</b> .....		<b>12</b>
<b>ANNEXE "B"</b> .....		<b>13</b>
<b>ANNEXE "C" DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</b> .....		<b>14</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....		14

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

### **1.2 Besoin**

Le besoin est détaillé à l'annexe "A", Détails de l'élément à la ligne.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

SUPPRIMER Section 8 2. Connexion postel of [2003](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels dans son intégralité.

### **2.2 Clauses du Guide des CCUA**

Clause du Guide des CCUA [B3000T](#) (2006-06-16) Produits équivalents

Clause du Guide des CCUA [A9130T](#) (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées - soumission

Clause du Guide des CCUA [B4060C](#) (2011-05-16), Marchandises contrôlées

---

## 2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

## 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit de soumettre sa soumission sur papier, Le Canada demande que le soumissionnaire présente sa soumission dans des sections distinctes, comme suit:

- Section I : Soumission technique
- Section II : Soumission financière
- Section III : Attestations

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par le service Connexion postal ne seront pas acceptées.

---

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### **3.2 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe "C" Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe "C" Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.3 Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CCUA* [C3010T](#) 2014-11-27 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

### **3.4 Clauses du Guide des CCUA**

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### **4.2 Évaluation technique**

Voir l'annexe "A" Détails de l'article, pour les exigences techniques

### **4.3 Évaluation financière**

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

### **4.4 Méthode de sélection**

Clause du *Guide des CCUA* [A0069T](#) (2007-05-25), Méthode de sélection

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.2 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.3 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.4 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.5 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des "soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF" du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des "soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF" au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe "A".

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.



---

## 6.4 Conditions générales

Clause du *Guide des CCUA 2010A* (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.5 Période du contrat

La période de réalisation du contrat commencera à la date et se terminera à (déterminer après l'attribution du contrat)

## 6.6 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le \_\_\_\_\_.

## 6.7 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe "A" du contrat.

## 6.8 Responsables

### 6.8.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
La Direction : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.8.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.9 Instructions d'expédition

Clause du *Guide des CCUA D6009C* (2017-11-28), Instructions d'expédition : Destination et calendrier de livraison inconnus

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés (... lieu de destination convenu). À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. Les frais d'expédition doivent être indiqués séparément dans la facture de l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- (a) 7H1 CF Halifax  
Halifax, N.S.  
Courriel : P-HFX.BLog.CargoOps@intern.mil.ca

## 6.10 Paiement

### 6.10.1 Base de paiement

Clause du *Guide des CCUA* [C0207C](#) (2013-04-25), Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un(des) prix ferme(s) précisé(s) dans l'annexe* Annex "B", selon un montant total de \_\_\_ \$\_. Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.10.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

## 6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger  
Clause du *Guide des CCUA* [D2000C](#) (2017-11-30), Marquage  
Clause du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2017-11-30), Etiquetage  
Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-60-16), Marchandises excédentaires  
Clause du *Guide des CCUA* [B4060C](#) (2011-05-16), Marchandises contrôlées  
Clause du *Guide des CCUA* [A9131C](#) (2014-11-27), Programme des marchandises contrôlées - contrat

## 6.12 Emballage

Clause du *Guide des CCUA* [D3018C](#) (2014-09-25), Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

---

L'entrepreneur doit préparer tous les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

Clause du Guide des CCUA [D2025C](#) 2017-08-17, Matériaux d'emballage en bois

Clause du Guide des CCUA [D6010C](#) 2007-11-30, Palettisation

### 6.13 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;
- c. Virement télégraphique (international seulement) ;

### 6.14 Instructions relatives à la facturation

Clause du Guide des CCUA [H5001C](#) (2008-12-12), Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

#### 1. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé "Responsables" de l'adresse du contrat à la page 1 du contrat pour attestation et paiement:

Department of National Defence  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, ON K1A 0K2  
Attention: D MARP 2-2-4

#### 2. l'Ensemble de données pour l'identification du matériel (EDIM)

- a. L'entrepreneur doit consigner, dans le format indiqué dans le document de l'EDIM, les éléments de l'Ensemble de données pour l'identification du matériel (EDIM) de tous les articles qui seront livrés en vertu du présent contrat.
- b. L'entrepreneur doit faire parvenir le document de l'EDIM avant ou pendant la présentation de l'avis préalable d'expédition, par voie électronique, à l'autorité d'approvisionnement indiquée dans le contrat.
- c. L'EDIM doit être transmis par voie électronique dans un fichier XLS.

### 6.15 Qualité Assurance

Clause du Guide des CCUA [D5545C](#) (2010-08-16), ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

## **6.16 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.16.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

### **6.17 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### **6.18 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Le contrat du MDN
- (b) Clause du *Guide des CCUA* [2010A](#) Conditions générales : biens (complexité moyenne)
- (c) Annexe "A", Détails de l'élément de ligne
- (d) La soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_.

### **6.19 Contrat de défense**

Clause du *Guide des CCUA* [A9006C](#) (2018-06-21), Contrat de défense

### ANNEXE A DÉTAILS DES ARTICLES

Article	Numéro de pièce	Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé :	Description	Unité de distribution	Quantité	Adresse de la destination	Adresse de facturation	Besoin de Sécurité	Code de l'Assurance de la Qualité	Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Accords commerciaux
<b>001</b>	N/P	N/P	<b>NNO: 5985-20-A0S-8654</b>	CH	1	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D-206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS, B3K 5X5 Canada	Department of National Defence 101 Colonel By Drive Ottawa, ON K1A 0K2 Canada Attention: D MAR P 2-2-4	NON	C	OUI	OUI
	<b>GAJT-710MS</b>		ANTENNE								
	<b>NSCM</b>	<b>NSCM</b>	Numéro de pièce demandé : GAJT-710MS, NSCM/MFG: 38757 - NOVATEL INC								
	<b>38757</b>										
	<b>Nom du Fabricant</b>	<b>Nom du Fabricant</b>	LOW COST ANTI-JAM PROTECTION FOR MARINE VESSELS; CENTRE FREQUENCY: L1 (1575.42 MHZ) AND L2 (1227.6 MHZ); INPUT VOLTAGE: +10 TO +28 VDC								
	<b>NOVATEL INC.</b>										

## ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Article	Numéro de pièce	Veuillez indiquer lorsqu'un article équivalent est proposé : Numéro de pièce proposé :	Description	Quantité	Adresse de la destination	Adresse de facturation	PRIX UNITAIRE FERME: Service de livraison payé, Coûts de transport compris	PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	Taxes applicables	PRIX COMPRIS: Taxes applicables inclus
001	N/P	N/P	NNO: 5985-20-A0S-8654	1	Department of National Defence CFB Halifax Main Warehouse Bldg D-206 Door 1 thru 13 HMC Dockyard Halifax, NS, B3K 5X5 Canada	101 Colonel By Drive Ottawa, K1A 0K2 Attention: D Mar P 2-2-4	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
	GAJT-710MS		<b>ANTENNE</b>  Numéro de pièce demandé : GAJT-710MS, NSCM/MFG: 38757 - NOVATEL INC  LOW COST ANTI-JAM PROTECTION FOR MARINE VESSELS; CENTRE FREQUENCY: L1 (1575.42 MHZ) AND L2 (1227.6 MHZ); INPUT VOLTAGE: +10 TO +28 VDC							
	NSCM	NSCM								
	38757									
	Nom du Fabricant	Nom du Fabricant								
	NOVATEL INC.									
								<b>Total</b>		
								<b>Taxes Totales</b>		
								<b>Total avec Taxes</b>		

## **ANNEXE "C" de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;